
UK 1720

Réfrigérateur intégrable sous plan
Comfort

LIEBHERR

Appareil encastrable



Appareil encastrable

LIEBHERR

UK 1720

Réfrigérateur intégrable sous plan
Comfort

↑
82
↓



Type	Affleurant / Encastrable habillable sous plan
Classe énergétique	 F
Cons. électrique annuelle/24h	119 / 0,326 kWh
Volume total	150 l ¹
Niveau sonore	32 dB(A) / B, SuperSilent
Classe climatique	SN (+10 °C à +32 °C)
Fréquence / tension	50 Hz / 220-240 V~
Puissance	1,2 A
Dimensions de niche en cm (H / L / P)	82 / 60 / min. 57
Commandes	
Régulation électronique	Régulation électronique à molette
Réfrigérateur	
Contreporte	Contreporte GlassLine Comfort avec socle en verre, bac à œufs
Eclairage intérieur	Eclairage LED
Bac à Fruits	2 bacs à fruits et légumes
Avantages d'équipement	
Ouverture de porte	Porte réversible
EAN-Nr.	4016803122616

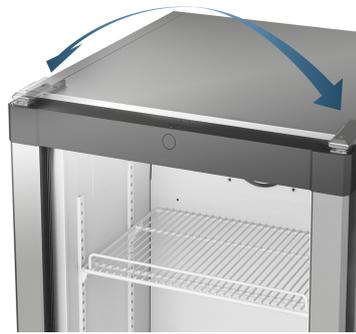
¹ Conformément au règlement UE 2019/2016, nous indiquons le volume total sous forme de nombre entier (arrondi à l'unité inférieure) et le volume des compartiments congélation et réfrigération avec un chiffre après la décimale.

Caractéristiques



Bacs à légumes transparents

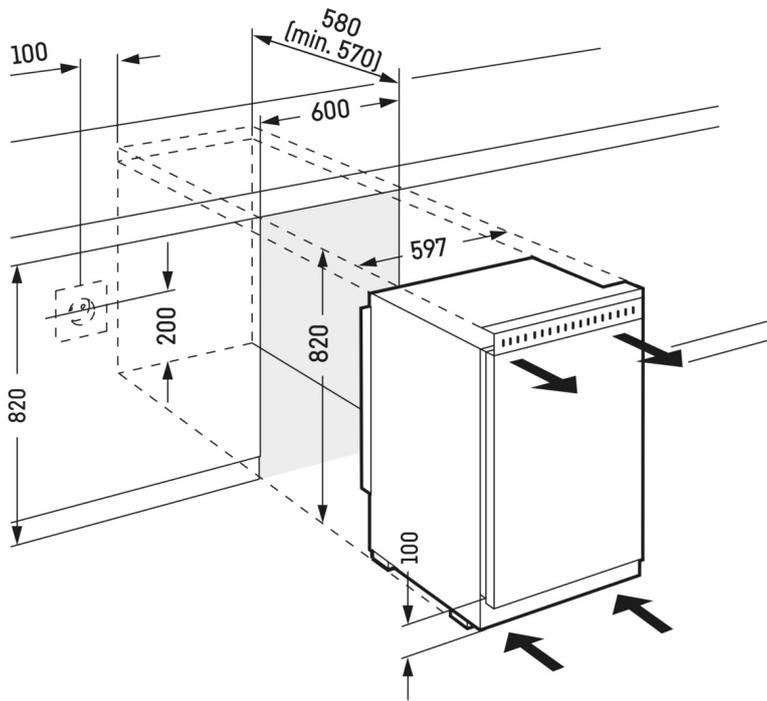
Les bacs à légumes transparents offrent beaucoup d'espace pour le stockage ordonné des fruits et légumes. De plus, ils sont faciles à nettoyer.



Butée de porte réversible

Les appareils sont équipés en usine d'une butée de porte à droite. Comme il est possible de changer la butée de porte, l'appareil peut toujours être utilisé de façon optimale à l'emplacement choisi.

Dessin technique



Les produits et leurs détails sont mis en scène à des fins publicitaires. Bien que nous nous efforcions de garantir l'exactitude de toutes les données et informations contenues dans ce dépliant, Liebherr se réserve le droit de procéder à des modifications sans préavis. Dans la mesure où les dimensions, les spécifications et les performances réelles de l'appareil sont d'une importance décisive, nous recommandons de vérifier les instructions de montage jointes à l'appareil concerné. Liebherr décline toute responsabilité en cas de dommages éventuels.
(06.12.2023)

